



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2001/64
24 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-cinquième session, 6-9 novembre 2001,
point 3.2 de l'ordre du jour)

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2002-2006
ET CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 2001**

Transmis par le secrétariat

Note: Le projet de programme de travail reproduit ci-après a été établi par le secrétariat et est transmis au WP.29 aux fins d'examen. Pour faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-deuxième session (ECE/TRANS/133/Add.1), les éléments additionnels sont indiqués en caractères gras, tandis que les éléments de texte dont la suppression est proposée sont placés entre crochets.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via l'Internet à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

I. PROGRAMME DE TRAVAIL

ACTIVITÉ 02.4: ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS
CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- a) Dans le cadre de l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (Accord de 1958) et de l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (Accord de 1998), le Forum mondial élaborera, harmonisera et actualisera des Règlements, afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:
- i) les dispositions générales de sécurité et les dispositions contre le vol;
 - ii) la pollution et l'énergie;
 - iii) le freinage et le roulement;
 - iv) l'éclairage et la signalisation lumineuse;
 - v) le bruit;
 - vi) la sécurité passive.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin [2001] 2003:

1. Dans le cadre de l'Accord de 1958: Adoption de deux nouveaux Règlements de la CEE et de 50 amendements à des Règlements existants de la CEE.
2. Dans le cadre de l'Accord de 1998: [Élaboration] **Exécution** d'un plan d'action pour le placement et l'harmonisation de Règlements dans le Recueil des Règlements admissibles, élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux et inclusion de deux règlements techniques mondiaux harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.

- b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les règlements. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin [2001] 2003: Adoption d'un amendement à une Recommandation existante.

02.4.2 Règles concernant le contrôle technique périodique des véhicules Priorité: 2

Exposé succinct: [Après son entrée en vigueur,] Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire: Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles» (après son entrée en vigueur), le Forum mondial mettra au point une (des) Règle(s) de la CEE sur le contrôle des véhicules:

- i) en ce qui concerne l'environnement;
- ii) en ce qui concerne la sécurité. Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin [2001] 2003: Examen du [de la (des) nouvelle(s) Règle(s)] projet de Règle n° 2 (sur le contrôle en ce qui concerne la sécurité), à annexer à l'Accord.

* * *

**II. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION
DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES (WP.29) ET
DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 2002***

<u>Réunions</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Quarante-troisième	15-18 janvier (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Cinquante et unième	4-8 février (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Trente-sixième	26 février-1 ^{er} mars (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Soixante-dix-huitième	11 mars	2
Forum mondial (WP.29) et comités d'administration/exécutifs (AC.1; AC.3; AC.4)	Cent vingt-sixième 20 ^e ; 5 ^e ; [2 ^e ?]	12-15 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Quarante-huitième	9-12 avril (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-deuxième	29 avril-3 mai (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail sur la sécurité passive (GRSP)	Trente et unième	13-17 mai (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Quarante-quatrième	11-14 juin (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Soixante-dix-neuvième	24 juin	2
Forum mondial (WP.29) et comités d'administration/exécutifs (AC.1; AC.3; AC.4)	Cent vingt-septième 21 ^e ; 6 ^e ; [3 ^e ?]	25-28 juin	8
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Cinquante-deuxième	9-11 septembre	6
Groupe de travail du bruit (GRB)	Trente-septième	12 et 13 septembre	4
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Quarante-neuvième	30 septembre-4 octobre (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-troisième	15-18 octobre (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingtième	11 novembre	2
Forum mondial (WP.29) et comités d'administration/exécutifs (AC.1; AC.3; AC.4)	Cent vingt-huitième 22 ^e ; 7 ^e ; [4 ^e ?]	12-15 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Trente-deuxième	3-6 décembre (p.m./a.m.)	6
		Total	108 demi-journées soit 54 jours

-
- * Les sessions portant la mention «(p.m./a.m.)» commencent l'après-midi à 14 h 30 à la date indiquée et s'achèvent à 12 h 30 à la date indiquée. Les sessions ne portant pas de mention particulière s'ouvrent à 9 h 30 à la date indiquée et ne s'achèvent pas en principe avant 17 h 30 à la date indiquée.

Les sessions du WP.29/AC.2 commencent à 10 heures à la date indiquée.

Les sessions du WP.29 commencent à 10 heures à la date indiquée.

Les sessions des comités d'administration/exécutifs se tiendront en principe pendant les sessions du WP.29:

- AC.1 (Accord de 1958) le mercredi vers la fin de l'après-midi;
- AC.3 (Accord de 1998) le jeudi après-midi;
- AC.4 (Accord de 1997) le jeudi matin (si nécessaire).

Notes:

Comité des transports intérieurs, soixante-quatrième session: 19-21 février 2002; (Bureau du Comité des transports intérieurs: 18 (p.m.) et 22 (a.m.) février 2002);

Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 7-17 mars 2002; (Journées de la presse: 5 et 6 mars 2002);

Commission économique pour l'Europe, cinquante-septième session: 29 avril-3 mai 2002.
